

donnée, celle du commerce pour lequel ses enfants ont, depuis bien des siècles, des dispositions innées. A quelque époque des temps moyens qu'on observe le peuple chalonnais, on retrouve toujours en lui les instincts, la vocation et les mœurs d'un peuple de pêcheurs, de meuniers et de bateliers.

La foi chrétienne fut prêchée à Chalon dans le II^e siècle, par saint Marcel, disciple de saint Pothin, évêque de Lyon ; le premier pontife de cette ville, dont le nom ait été conservé, est Donatien, qui assista au concile de Cologne, en CCCXLVI. Elle fut la patrie des saints Arige et Césaire, elle compta beaucoup de saints évêques, parmi lesquels les Agricol et les Loup : elle eut treize des conciles, parmi lesquels plusieurs très mémorables. Les évêques de Chalon occupèrent, jusqu'à la suppression révolutionnaire du siège, un rang élevé parmi les hauts dignitaires du clergé de Bourgogne. Ils n'étaient point comme ceux de Dijon, dont le siège ne fut créé qu'en 1731, le dernier échelon de la hiérarchie. Seconds suffragants de Lyon, comtes de Chalon, barons de la Salle, ils siégeaient immédiatement après ceux d'Autun aux états de la province, ils bénissaient l'abbé de Cîteaux qui était tenu de leur prêter serment, et avaient droit de visite à l'abbaye de Tournus. Dans les premières années de la Restauration, l'antique siège de Chalon-sur-Saône fut relevé. M. de Villefrancon, mort archevêque de Besançon, fut investi de cet évêché ; mais il ne prit point possession du siège. L'évêque d'Autun était alors un homme de cour, M. de Vichy. Il réclama contre cette mesure qui restreignait sa juridiction et son diocèse, et l'ordonnance qui rétablissait le diocèse de Chalon fut inexécutée.

Le règne politique de Chalon fut de courte durée, nous l'avons vu. De Thiery à la Révolution française, les destinées matérielles de cette ville furent bien variables, les incendies,